I. Questions à choix multiples (QCM)

1) Le référentiel international reconnu et admis par la plupart des pays est :

Réponse correcte : B
Les normes IAS/IFRS.

Explication : Les normes IAS/IFRS constituent un référentiel comptable international élaboré par l'IASB. Elles visent à harmoniser la présentation de l'information financière et à faciliter la comparabilité des états financiers à l'échelle internationale.

- A. US-GAAP : référentiel comptable américain.
- B. IAS/IFRS : référentiel comptable international.
- C. Normes comptables de l'Union européenne : cadre régional reposant notamment sur l'adoption des IFRS.
- D. Normes britanniques : référentiel national.

2) Le contenu du cadre conceptuel comprend :

Réponses correctes : A, B et C

- **A. Les utilisateurs des états financiers : Vrai.** Le cadre conceptuel identifie les principaux utilisateurs de l'information financière.
- **B. Les principes : Vrai.** Il définit notamment les caractéristiques qualitatives de l'information financière et les principes de comptabilisation et d'évaluation.
- **C. Les objectifs : Vrai.** Il précise l'objectif de l'information financière à usage général.
- **D. Les normes : Faux.** Les normes IAS/IFRS sont des textes distincts du cadre conceptuel, même si elles s'appuient sur ses fondements.

Explication : Le cadre conceptuel constitue la base théorique de l'élaboration et de l'interprétation des normes comptables internationales.

3) La norme ou les normes relatives à la présentation des états financiers :

Réponse correcte : A
Norme IAS 1.

Explication :

La norme IAS 1 traite de la présentation des états financiers. Elle définit notamment les règles générales de présentation, la structure et le contenu minimal des états financiers.

Les autres normes concernent :

- IAS 2 : Stocks.
- IAS 16 : Immobilisations corporelles.
- IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie.

4) D'après la norme IAS 1, l'état de la situation financière est établi selon une présentation obligatoire :

Réponse correcte : B. Faux

Explication :

La norme IAS 1 n'impose pas un modèle unique et rigide de présentation de l'état de la situation financière.

Elle prévoit toutefois :

- Des rubriques minimales à présenter.
- Une distinction entre actifs courants et non courants, ainsi qu'entre passifs courants et non courants, sauf lorsque leur présentation selon le critère de liquidité fournit une information fiable et plus pertinente.
- Des exigences de présentation et de classification.

5) Lesquelles de ces affirmations ne sont pas exactes ?

Réponses correctes : A et B

- **A. L'intégration proportionnelle est pratiquée dans le cas de l'influence notable : Faux.** L'influence notable conduit à la mise en équivalence.
- **B. L'intégration globale est pratiquée dans le cas du contrôle conjoint : Faux.** Le contrôle conjoint relève, selon IFRS 11, de la distinction entre activités conjointes et coentreprises. Les coentreprises sont comptabilisées par mise en équivalence.
- **C. La mise en équivalence est pratiquée dans le cas de l'influence notable : Vrai.**
- **D. L'intégration globale est pratiquée dans le cas du contrôle exclusif : Vrai.**

Explication : Les méthodes de consolidation dépendent de la nature du pouvoir exercé sur l'entité détenue.